

REGLEMENT

CONCOURS PHOTO MAI A VELO

MODALITES D'ENVOI :

Les envois doivent être réalisés par mail avant le 1 juin 2021 à l'adresse : communication@departement77.fr (lien wetransfer recommandé). Vous pouvez également participer via INSTAGRAMM, et indiquer le **#maiavelo77** pour entrer dans le concours, nous prendrons contact avec vous. Ce concours est ouvert à tous.

TECHNOLOGIES EMPLOYEES

Les technologies employées peuvent être multiples : photographie en lumière naturelle, en utilisant divers rayonnements, un instrument optique ou électronique. Les images peuvent être améliorées ou esthétisées mais ces manipulations ne doivent pas en altérer le sens. La colorisation et les traitements graphiques, avec des logiciels de type « Photoshop® », sont autorisés dans le but de clarifier ou de mettre en valeur le contenu de l'image mais ils ne doivent pas en dénaturer le contenu.

FORMAT DES PHOTOS

La taille minimale requise pour l'image est de 1024 pixels de côté. Cependant, dans l'optique d'une exposition des images gagnantes, **une taille de 4000 pixels serait idéale**. (NB : en dessous de 1024 pixels, la taille sera insuffisante).

La taille du fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (10 000 Ko).

L'image doit être en format **png** ou **jpg**.

Chaque réalisation devra comporter :

- un titre et un pseudonyme choisis par le participant
- préciser le lieu où le cliché a été pris
- Le nom du thème choisi « paysage » ou « Rigolo ».

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photos par thème soit 6 photos au total.

Enfin, vous pouvez envoyer des clichés en noir et blanc et en couleurs. Multipliez vos chances de remporter ce concours !

DROITS A L'IMAGE

Si certaines photos comportent des visages apparents, l'envoi des clichés devra être accompagné d'un document de cession de droits à l'image signé par chacune des personnes apparaissant sur le cliché. Le document sera en téléchargement sur le site internet du Département.

DELIBERATIONS

Un jury sélectionnera les 3 gagnants du concours par thème (soit 6 gagnants au total). Il sera constitué de membres de la Direction de la communication et de la Direction de la jeunesse et des sports. Une réponse commune sera envoyée à tous les participants au concours pour annoncer les 3 gagnants.

EXPOSITION

Ces 3 clichés gagnants seront exposés sur le stand du Département lors des événements vélo de l'été mais également mis en avant sur le site internet et les réseaux sociaux du Département. Des opérations de plus grande envergure pourront être réalisées selon la qualité et la quantité des clichés reçus (exposition photo, campagne d'affichage...). Chaque participant à ce concours photo autorise le droit au Département d'utiliser les photos, de les republier et de les imprimer dans une durée limitée d'un an. Le Département précisera le Crédit photo associé au photographe.

GAINS

Des entrées gratuites dans des sites touristiques majeurs du Département seront offertes et également deux places pour l'événement incontournable de l'été, le premier Festival Vélo d'Ile-de-France : « [Vélo en Grand](#) » sur la distance de votre choix (de 5km à 120km en VTT, VTC ou VAE). Un règlement du concours sera formalisé avant le lancement du concours, précisant notamment les modalités et les informations liées au gain.